

*PROCES VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2016*

Le 26 mai 2016 à 20h45, les membres du Conseil municipal de la ville du Kremlin-Bicêtre se sont réunis à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 13 mai 2016.

Membres présents :

M. NICOLLE, M. BANBUCK, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. ROUSSEL, M. GIRIER, Mme POISAT, Mme BASSEZ, M. PIARD, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAELLI, M. PETIT, Mme BOYAU, Mme MERSALI, M. LAURENT, M. GIBLIN, M. ROUSSEAU, M. WEBER-GUILLOUET, M. HASSANI, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme MORGANT, Mme BOUCHER, M. REISSER, Mme LOEMBE.

Membres représentés :

Mme EL MALKI par M. GIBLIN
M. TRAORÉ par Mme BASSEZ
Mme BENBELKACEM par M. BANBUCK (*en début de séance*)
M. VOT par Mme SOUGMI
Mme LATEB par M. PIARD
M. GUILLAUD-BATAILLE par Mme MERSALI
Mme AMOURA par M. CHAPPELLIER
M. LOISON-ROBERT par Mme ALESSANDRINI

Membre Absent :

Mme CAPUANO (*en début de séance*)

Secrétaire de séance :

Mme BOYAU

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Jean-Marc NICOLLE (*Groupe Mouvement républicain et citoyen, Parti radical de gauche et Personnalités locales*)

Bonsoir à tous. Je vous propose de débiter notre séance de Conseil municipal.

Il convient tout d'abord de désigner un secrétaire de séance. Je vous propose la candidature de Madame Boyau. Y a-t-il d'autres candidatures ? (*Il n'y en a pas*).

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

Jean-Marc NICOLLE (Groupe Mouvement républicain et citoyen, Parti radical de gauche et Personnalités locales)

Permettez-moi, au nom du Conseil municipal, de rendre hommage à Roland RAIVARD, qui nous a quittés le 17 avril dernier. Il fut l'un des nôtres durant de nombreuses années en tant qu'élu. Ses amis et ses compagnons de route ont pu assister à l'hommage que nous lui avons rendu ici-même, dans cette salle du Conseil municipal, le 4 mai dernier. Cependant, comme tous n'ont pu être présents, je profite de cette séance pour vous rappeler à quel point Roland a pu servir la ville du Kremlin-Bicêtre.

Roland est né à Paris en 1935, puis a grandi à Villejuif où ses parents se sont installés. Devenu professeur, il enseignait la biologie dans différents collèges et lycées du Val-de-Marne, dont le lycée Pierre Brossolette entre la fin des années 70 et le début des années 2000. Passionné par son métier et souhaitant toujours transmettre, il a donné des cours de biologie à l'hôpital Sainte-Anne, ainsi que dans les classes préparatoires en kinésithérapie de l'institut Guinot, alors qu'il était retraité de l'Education nationale. Cet état d'esprit démontre bien sa passion et le sens du service qui l'animaient. Nous l'avons d'ailleurs constaté dans notre ville, aussi bien sur le terrain politique que dans le monde associatif.

Engagé au Parti communiste français durant la guerre d'Algérie, et profondément marqué par ce conflit, lors duquel il a combattu en tant qu'officier, Roland s'engage contre les injustices. Il a même été co-fondateur du collectif « Ras le front » et de la Ligue des droits de l'homme du Kremlin-Bicêtre, qu'il présida jusqu'en 2015. Elu en 1995, comme quelques-uns d'entre nous, Roland fut adjoint au Maire auprès de Jean-Luc Laurent dans un secteur qu'il connaissait bien, puisqu'il était chargé de l'enseignement et de la formation. Il a notamment travaillé à l'extension du lycée Pierre Brossolette, à la réalisation de l'école maternelle Robert Desnos et à la mise en place du projet périscolaire en 1998. Il fut également récompensé des palmes académiques pour l'ensemble de son action au service de l'Education nationale. Son humanité et son engagement pour les autres manqueront beaucoup à notre ville. Par conséquent, je vous invite à vous lever et à respecter une minute de silence en sa mémoire.

20h50 : minute de silence.

20h51 : arrivée de Mme BENBELKACEM

Jean-Marc NICOLLE (Groupe Mouvement républicain et citoyen, Parti radical de gauche et Personnalités locales)

Merci. Je vous propose maintenant de passer à l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal 31 mars dernier. Y a-t-il des interventions ?

Bernard AUBAGUE (Groupe Modem et centristes)

Monsieur le Maire. Chers collègues. Je constate une faute de retranscription à la page 19 dans ma deuxième intervention. J'indique « je pense qu'une faille administrative s'est faite jour ». Il manque le E à « faite ». A part cela, je ne vois rien d'autre.

Jean-Marc NICOLLE (Groupe Mouvement républicain et citoyen, Parti radical de gauche et Personnalités locales)

S'il n'y a pas d'autres interventions, je vous propose de passer au vote de ce procès-verbal.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

Jean-Marc NICOLLE (Groupe Mouvement républicain et citoyen, Parti radical de gauche et Personnalités locales)

Ce procès-verbal est donc adopté à l'unanimité. Je vous propose de passer au premier rapport de cette séance.

N°2016-052. INSTALLATION D'UNE CONSEILLERE MUNICIPALE

Jean-Marc NICOLLE (Groupe Mouvement républicain et citoyen, Parti radical de gauche et Personnalités locales)

Par un courrier en date du 11 avril dernier, Madame Gisèle Peschaud-Boyer m'a adressé sa démission de son mandat de conseillère municipale. Elle occupait cette fonction depuis le 4 avril 2014. Madame Gisèle Peschaud-Boyer avait été élue en 2014, sur la liste « Un nouveau souffle pour le Kremlin-Bicêtre, opposition municipale, UMP et Divers droite ».

Les textes relatifs au remplacement d'un conseiller municipal dans les communes de plus de 3 500 habitants disposent qu'en cas de vacance de sièges, le suivant sur la liste remplace automatiquement le conseiller démissionnaire figurant sur la même liste. La candidate suivante de la liste, Madame Rose-Marie Loembé, a été sollicitée. Elle devient donc de fait conseillère municipale.

Madame Rose-Marie Loembé m'a informé qu'elle s'inscrivait au groupe « Divers droite, opposition municipale au Kremlin-Bicêtre ». Je la déclare donc installée dans ses fonctions et lui souhaite la bienvenue au Conseil municipal de la ville.

Le Conseil municipal prend acte de l'installation de Madame Loembé.

Jean-Marc NICOLLE (Groupe Mouvement républicain et citoyen, Parti radical de gauche et Personnalités locales)

Quelqu'un souhaite intervenir ?

Aranud WEBER-GUILLOUET (Groupe Divers droite, opposition municipale au Kremlin-Bicêtre)

Monsieur le Maire, mes chers collègues. C'est un réel plaisir et une grande fierté que d'accueillir aujourd'hui au sein de l'équipe d'opposition de notre Conseil, Madame Rose-Marie Loembé car il s'agit d'une femme exceptionnelle à plusieurs titres. Elle va nous obliger à nous dépasser par son parcours hors norme.

Madame Loembé est née française sur une terre lointaine, le Gabon, qui était auparavant une partie éloignée du territoire français au sein de l'Afrique équatoriale française. Après des études en France et à Cambridge, diplôme en poche, elle est devenue interprète en 1969 au sein du cabinet du président de la République gabonaise, Monsieur Albert-Omar Bongo. Elle a ensuite gravi tous les échelons du monde politique africain entre 1969 et 1980, jusqu'à devenir chef du protocole, toujours au sein du gouvernement gabonais du président Albert-Omar Bongo, participant ainsi à la construction de cette nouvelle république gabonaise, nation libre et indépendante. Par la suite, elle fut diplomate à l'ambassade du Gabon à Paris en 1991, puis à Bruxelles jusqu'en 2002, tout en résidant au Kremlin-Bicêtre dès 1993. Carrière politique achevée, Madame Loembé s'est installée définitivement au Kremlin-Bicêtre pour y travailler auprès des plus jeunes en tant qu'animatrice à l'école Jean Zay et à l'établissement Pierre Brossolette. La retraite à 60 ans n'est pas pour Madame Loembé !

Par ailleurs, Madame Loembé est nommée Chevalier de la Légion d'honneur, distinction remise par Monsieur François Mitterrand, Président de la République à l'époque. Vous comprenez maintenant pourquoi Madame Rose-Marie Loembé est une femme exceptionnelle et pourquoi je suis particulièrement honoré de la compter dans nos rangs. Je lui souhaite la bienvenue au fond du cœur. Merci de votre attention.

Rose-Marie LOEMBE (*Groupe Divers droite, opposition municipale au Kremlin-Bicêtre*)

Bonjour à toutes et à tous. Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Maires-adjoints, Mesdames et Messieurs les conseillers délégués municipaux. C'est pour moi un grand honneur de m'adresser à vous et à cette auguste assemblée ici présente, à l'occasion de mon installation en tant qu'élue de l'opposition, représentant la droite et Divers droite au Conseil municipal de la ville du Kremlin-Bicêtre.

C'est aussi une heureuse circonstance d'être entourée de mon père, la docteur Benoit Loembé, ici présent, de mon oncle le docteur Jean-Rémi Bifon, de plusieurs membres de ma famille ainsi que de mon fils aîné. Ils m'apportent ainsi le témoignage de leur affection et de leur soutien.

Je suis d'autant plus fière d'appartenir à ce groupe que mes parents ont toujours voté pour le Général de Gaulle et les partis gaullistes successifs regroupés dans la droite. J'ai donc décidé de m'engager en politique en France, après 32 ans au service du Gabon et 7 ans au service de la commune du Kremlin-Bicêtre, en qualité d'animatrice dans les écoles Jean Zay et Pierre Brossolette.

J'habite le Kremlin-Bicêtre depuis mai 1993. Vous comprendrez, Monsieur le Maire, pourquoi j'ai rejoint la liste du candidat UMP Divers droite « Un nouveau souffle pour le Kremlin-Bicêtre », conduite par Monsieur Arnaud Weber-Guillouet, pour les élections municipales de 2014. Madame Gisèle Peschaud-Boyer, élue en 2014, ayant démissionné en avril dernier, Monsieur le Maire m'a adressé une correspondance pour succéder à cette dernière ou bien refuser. J'ai donc donné mon accord pour siéger au Conseil pour occuper le poste vacant. Il est évident que je vais prendre le temps de voir, d'écouter et d'étudier les dossiers qui nous seront soumis dans la commission n°3 ainsi que les autres.

Rassurez-vous, Monsieur le Maire, je ne serai pas la conseillère d'opposition qui rejettera systématiquement les arguments de la Maire-adjointe chargée du dossier de la petite enfance, de l'enseignement, des PMI et de la parentalité. Je veillerai plutôt à voter en fonction des intérêts des enfants et des parents qui vivent dans la précarité. Je prends donc ce soir l'engagement d'écouter les doléances des Kremlinois de tous bords politiques. Je vous remercie de m'accueillir dans cette commune comme une vraie Kremlinoise. Vive l'amitié franco-africaine dans la communauté franco-africaine voulue par le Général de Gaulle et qui reste historique et mutuellement enrichissante. Je vous remercie.

Jean-Marc NICOLLE (*Groupe Mouvement républicain et citoyen, Parti radical de gauche et Personnalités locales*)

Je vous remercie. Vous voilà définitivement installée dans vos fonctions. Je vous propose maintenant de rentrer directement dans le cœur du sujet avec le rapport n°53.

20h56 : arrivée de Mme Capuano

N°2016-053. MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES GROUPES D'ELUS DU CONSEIL MUNICIPAL

Jean-Marc NICOLLE (*Groupe Mouvement républicain et citoyen, Parti radical de gauche et Personnalités locales*)

Si vous en êtes d'accord, je vous propose d'éviter la relecture de l'ensemble de la composition des groupes, puisqu'elle figure dans le rapport. Je signalerai simplement une seule modification, celle du groupe Divers droite, opposition municipale au Kremlin-Bicêtre, avec l'arrivée de Madame Loembé. Je rappelle que ce groupe est présidé par Monsieur Weber-Guillouet, que son vice-président est Monsieur Reisser et qu'il est composé de cinq élus.

Le Conseil municipal prend acte de cette modification de groupe.

Jean-Marc NICOLLE (Groupe Mouvement républicain et citoyen, Parti radical de gauche et Personnalités locales)

Suite à la démission de Madame Peschaud-Boyer, il convient de remplacer cette conseillère municipale dans la commission n°3 « petite enfance, enfance, enseignement, jeunesse, sport, culture, loisirs, solidarité, santé et actions sociales » par Madame Loembé.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

N°2016-055. CONVENTION D'OCCUPATION AU BENEFICE DE LA RATP POUR LA REALISATION D'UN Puits DE RECONNAISSANCE ET DE L'OUVRAGE ANNEXE MARCEL SEMBAT, DANS LE CADRE DU PROLONGEMENT DE LA LIGNE 14 SUD DU RESEAU DU GRAND PARIS EXPRESS

Jean-Marc NICOLLE (Groupe Mouvement républicain et citoyen, Parti radical de gauche et Personnalités locales)

Ce rapport présente les éléments d'une convention entre la Ville avec la RATP, en vue du démarrage de travaux au début du mois de juin. Cette étape a d'ailleurs été présentée lors de différentes réunions avec les Kremlinois. Ces travaux s'étaleront sur une durée d'environ cinq ans. La première partie consistera à réaliser un puits d'essai, qui permettra ensuite de déterminer le tracé exact du tunnel. La seconde concernera la réalisation d'un ouvrage annexe. Il s'agira de travaux de ventilation et d'issues de secours, comme cela est préconisé entre chaque station.

La convention reprend donc les engagements de la RATP, qui interviendra en tant que maître d'ouvrage dans la réalisation de ces travaux. Elle s'engage également à diffuser des informations et des recommandations particulières auprès des riverains (visites potentielles du chantier), à limiter les nuisances et à assurer les liaisons de communication (lignes téléphoniques 7/7 et 24/24). Un travail sera également proposé en direction des scolaires, avec le suivi des travaux par une classe d'école. La RATP s'engage aussi à conserver un chantier propre, avec une aire de lavage pour les véhicules, et à remettre l'espace existant, qui sera occupé par les cabines, en état. Enfin, elle participera à la reconstitution d'un espace de jeux durant toute la durée des travaux, pour un montant de 120 000 euros. Y a-t-il des interventions sur ce rapport ?

Nadia CHIBOUB (Groupe Modem et centristes)

Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs. La municipalité se vante d'un haut niveau d'écologisme, avec deux élus écologistes dont un adjoint. Nous nous attendions à une remise en état après travaux, si ce n'est à l'identique, des espaces, avec au minimum une replantation d'arbres en nombre équivalent. Au vu de la convention et des annexes, il apparaît que la municipalité n'a exigé aucune replantation quant aux arbres amenés à disparaître définitivement. C'est une perte écologique pour les Kremlinois.

Le groupe Modem et centristes demande qu'un avenant soit joint à cette convention, précisant que tout arbre supprimé définitivement sera remplacé, soit sur le site même, soit sur un emplacement qui sera indiqué par la commune. Avec la convention actuelle, votre projet du Ruban vert commence mal. Je vous remercie de votre attention.

Jean-Marc NICOLLE (Groupe Mouvement républicain et citoyen, Parti radical de gauche et Personnalités locales)

Madame Chiboub, je vous invite à lire quelques articles de la convention, car j'avoue que les bras m'en tombent. Celle-ci spécifie de manière très précise qu'un état des lieux du chantier sera réalisé avec une description totale avant la prise en main du terrain (aires de jeux, plantations).

L'article 4 stipule même que « la RATP s'engage à restituer un terrain à aménager et à financer, à hauteur et à qualité équivalente de l'existant, tous les frais afférents aux études et aux travaux pour l'aménagement du terrain visé par la convention et impacté par les travaux ». Je ne comprends donc pas votre intervention, puisque non seulement cet article parle de « qualité équivalente de l'existant » et qu'en plus, un état des lieux complet sera dressé avant l'installation du chantier. Les engagements sont donc clairs et bien écrits noirs sur blanc. S'il n'y a pas d'autres interventions, je vous propose de passer au vote de cette délibération.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 32

Contre : 0

Abstentions : 3 (*Bernard Aubague, Saïd Hassani, Nadia Chiboub*)

N°2016-056. DEMANDE DE SUBVENTIONS AU MINISTERE DE L'INTERIEUR AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE DU DEPUTE JEAN-LUC LAURENT POUR LE PROJET D'UN AMENAGEMENT PAYSAGER AVENUE CHARLES GIDE AUX MARTINETS

Estéban PIARD (*Groupe Mouvement républicain et citoyen, Parti radical de gauche et Personnalités locales*)

Cette délibération précise que la RATP s'est engagée à participer au financement de la réalisation d'une nouvelle aire de jeux, qui sera implantée sur les espaces extérieurs à proximité des travaux situés dans l'impasse de la rue Marcel Sembat. Aussi, et en vue d'entamer la réalisation concrète du Ruban vert, ce rapport vise à solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire du Député Jean-Luc Laurent, pour un montant de 40 000 euros. Cette somme nous permettra en partie de financer des études dans le cadre du Ruban vert. Cela signifie aussi que ce projet prendra forme très rapidement et que les habitants du Kremlin-Bicêtre, et notamment de ce quartier, seront satisfaits de voir qu'ils ne perdent rien, et au contraire vont gagner une station de métro dans les années à venir.

Jean-Marc NICOLLE (*Groupe Mouvement républicain et citoyen, Parti radical de gauche et Personnalités locales*)

Y a-t-il des demandes d'interventions ?

Bernard AUBAGUE (*Groupe Modem et centristes*)

Monsieur le Maire, chers collègues. La réserve parlementaire est selon nous une anomalie budgétaire qui, bien que légale, est amenée à disparaître. Nous élisons les députés afin qu'ils écrivent la loi et non pour qu'ils distribuent des subventions. La réalisation que vous nous proposez est certainement utile pour les enfants du quartier. Cependant, nous pensons qu'il vous appartient de trouver un financement différent, en faisant par exemple des économies sur le fonctionnement global de la Ville. Par conséquent, notre groupe s'abstiendra sur cette délibération.

Jean-Marc NICOLLE (*Groupe Mouvement républicain et citoyen, Parti radical de gauche et Personnalités locales*)

Y a-t-il d'autres interventions ?

Nadia MERSALI (*Groupe Communistes et citoyens membre du front de gauche*)

Bonsoir à tous, je rappelle simplement que la réserve parlementaire n'est pas seulement réservée aux élus de gauche, puisque la droite en jouit elle aussi à l'Assemblée. Il faut donc être honnête et dire que tous les députés sont concernés, même si nous ne connaissons pas véritablement le détail de l'utilisation de ces fonds.

Jean-Luc LAURENT (Groupe Mouvement républicain et citoyen, Parti radical de gauche et Personnalités locales)

Il est toujours agréable d'entendre les ouvriers de la 25^{ème} heure se réveiller bien tardivement sur l'existence de la réserve parlementaire depuis que nous l'avons rendue transparente et égale pour tous les députés. Ces crédits étaient en effet distribués à discrétion sur des critères non objectifs jusqu'en 2012, aussi bien au Sénat qu'à l'Assemblée nationale, selon que l'on soit dans la majorité ou non. Autrement dit, un élu pouvait recevoir une somme allant jusqu'à plusieurs millions d'euros, alors qu'un autre pouvait recevoir zéro euro.

De quoi s'agit-il ? Il s'agit de subventions inscrites au budget de l'Etat pour la réalisation de projets présentés aux députés ou aux sénateurs. Cette réserve existe depuis que les assemblées ont été rendues indépendantes du pouvoir exécutif, au titre de l'esprit des lois et de la séparation des pouvoirs. Ces sommes sont désormais réparties sur des critères très simples ; les crédits sont divisés à hauteur de 130 000 euros pour un député à l'Assemblée nationale et de 140 000 euros pour un membre du Bureau, secrétaire de l'Assemblée nationale – ce qui est mon cas. Les présidents de groupe, les présidents de commissions, le président de l'Assemblée nationale, le rapporteur général du budget ainsi que le président de la commission des finances (le député-maire Les républicains du Perreux-sur-Marne) disposent quant à eux de subventions majorées.

En ce qui me concerne, je rends public depuis 2012 les attributions qui me sont faites et je fais un appel à projet auprès de chaque ville de la circonscription. Les associations ont d'ailleurs pris l'habitude de postuler en sollicitant une subvention. Mon principe est le suivant : les subventions sont attribuées pour une année sur la base de projets concrets (excepté pour les Restos du cœur, présents sur les quatre villes de la circonscription dont je suis en charge). Je vous renvoie d'ailleurs à mon site et à mon journal de député, où j'explique à quoi sert cet argent. Vous trouverez également ces informations sur le site de l'Assemblée nationale où l'ensemble de ces répartitions sont rendues publiques au titre de la transparence. Cela vous permettra de comparer avec vos propres amis, puisqu'à ma connaissance, aucun député ni sénateur n'a renoncé à cette possibilité d'attribuer des subventions. Je considère donc vos propos comme purement démagogiques et politiciens.

Estéban PIARD (Groupe Mouvement républicain et citoyen, Parti radical de gauche et Personnalités locales)

Comme d'autres ici je n'en doute pas, je suis un farouche défenseur du fait que les parlementaires restent ancrés dans la réalité, c'est-à-dire dans une ville, dans un département ou dans un bassin de vie. On a donc le souci d'aider son territoire à se développer, dès lors que l'on se préoccupe de cette proximité et que l'on cherche à construire des lois justes et efficaces. Dans le cas présent, la réserve parlementaire est un outil utile de développement pour un projet très concret, au service des habitants du Kremlin-Bicêtre. Il ne s'agit pas d'argent gaspillé. D'ailleurs, vous nous demandez de réaliser des économies. Je vous invite donc à clarifier votre logique, puisque nous avons justement la possibilité d'obtenir une subvention de 40 000 euros. Or, vous nous dites que nous devrions refuser cet argent et le trouver sur notre budget de fonctionnement, ce pour des raisons purement idéologiques et sous prétexte que les parlementaires existent uniquement pour faire la loi, alors même que nous sommes victimes d'une austérité budgétaire depuis plusieurs années, qui puise sa source dans les méandres impénétrables de la Commission européenne. De plus, votre parti est sans doute l'un des premiers, mais aussi l'un des derniers soutiens dans ce pays, qui nous impose de réaliser des économies drastiques sur nos budgets. Quoi qu'il en soit, nous sommes dans une perspective d'action et de mouvement. C'est pour cette raison que nous sollicitons des financements qui nous permettent de réaliser des projets concrets.

Jean-Marc NICOLLE (Groupe Mouvement républicain et citoyen, Parti radical de gauche et Personnalités locales)

Je vous propose de passer au vote de cette délibération.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 32

Contre : 0

Abstentions : 3 (*Bernard Aubague, Saïd Hassani, Nadia Chiboub*)

N°2016-057. DEMANDE DE SUBVENTION AU MINISTRE DE L'INTERIEUR AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE DU SENATEUR LUC CARVOUNAS POUR LE DEPLOIEMENT DES TROISIEME ET QUATRIEME PHASES (TRANCHES) D'UN SYSTEME DE VIDEO-PROTECTION SUR VOIE PUBLIQUE AU KREMLIN-BICETRE

Estéban PIARD (*Groupe Mouvement républicain et citoyen, Parti radical de gauche et Personnalités locales*)

Cette délibération est tout à fait identique à la précédente dans la démarche. Il s'agit cette fois de solliciter une subvention de la réserve parlementaire du sénateur Luc Carvounas. Celle-ci a vocation à financer les troisième et quatrième phases du projet de vidéo-protection que nous avons initié et que nous mettons en œuvre depuis l'an dernier. Afin de parer à d'éventuels arguments, je rappelle que le Conseil municipal a voté à l'unanimité le déploiement de la vidéo-protection. Cette mise en œuvre ne devrait donc pas soulever d'oppositions particulières.

Jean-Marc NICOLLE (*Groupe Mouvement républicain et citoyen, Parti radical de gauche et Personnalités locales*)

Y a-t-il des interventions ?

Bernard AUBAGUE (*Groupe Modem et centristes*)

Monsieur le Maire, chers collègues. Effectivement, nous pourrions avoir un long débat sur cette question. De plus, si cette réserve parlementaire est aussi bonne que vous le dites, pourquoi ne demandez-vous pas son doublement, voire son triplement ?

Les mêmes causes produisant les mêmes effets, nous avons évoqué à maintes reprises l'utilité de ce dispositif de vidéo-protection, que nous appelions de nos vœux depuis de nombreuses années. Toutefois, puisque nous pensons que le financement doit en être assuré par d'autres moyens, ainsi que pour les raisons évoquées précédemment, nous nous abstiendrons sur cette délibération.

Jean-Marc NICOLLE (*Groupe Mouvement républicain et citoyen, Parti radical de gauche et Personnalités locales*)

Y a-t-il d'autres interventions ?

Pascal REISSER (*Groupe Divers droite opposition municipale au Kremlin-Bicêtre*)

Comme l'a rappelé très justement Monsieur Piard, nous avons voté cette délibération à l'unanimité. De plus, je ne vois pas pourquoi nous nous priverions de l'argent parlementaire au même titre que la délibération précédente.

Jean-Marc NICOLLE (*Groupe Mouvement républicain et citoyen, Parti radical de gauche et Personnalités locales*)

Je constate que l'opposition de Monsieur Aubague n'est pas si farouche que cela à ce dispositif, car d'une part vous refusez la réserve parlementaire et de l'autre vous vous abstenez. Ce n'est d'ailleurs pas la première fois que vous vous abstenez sur des subventions. Je trouve cela particulier, d'autant que le contexte actuel nous incite à maîtriser nos dépenses et de fait à rechercher des subventions – et par conséquent des recettes – à l'extérieur. Je vous propose de passer au vote de cette délibération.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 32

Contre : 0

Abstentions : 3 (*Bernard Aubague, Saïd Hassani, Nadia Chiboub*)

N°2016-058. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT ET DE SON SUPPLEANT A LA COMMISSIONS LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES A LA METROPOLE DU GRAND PARIS

Jean-François BANBUCK (Groupe Mouvement républicain et citoyen, Parti radical de gauche et Personnalités locales)

Comme vous le savez, l'intercommunalité nous oblige à vérifier et à décider des modalités financières entre les communes et la métropole du Grand Paris. Ces modalités de contrôles financiers supposent l'existence d'une commission, qui a pour compétences de vérifier que les charges transférées sont équitables pour l'ensemble des membres. Je précise que la création de cette Clect est obligatoire. Aussi, et à l'instar de ce que nous avons déjà décidé pour l'établissement public territorial, nous vous proposons de désigner les mêmes membres pour cette commission, à savoir Monsieur Piard comme membre titulaire et moi-même comme membre suppléant.

Jean-Marc NICOLLE (Groupe Mouvement républicain et citoyen, Parti radical de gauche et Personnalités locales)

Merci. Y a-t-il des demandes d'interventions ? (*Il n'y en a pas*).

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Saïd HASSANI (Groupe Modem et centristes)

Je propose ma candidature en tant que titulaire, ainsi que celle de Monsieur Reisser comme membre suppléant.

Jean-Marc NICOLLE (Groupe Mouvement républicain et citoyen, Parti radical de gauche et Personnalités locales)

Je rappelle que nous nous sommes mis d'accord en conférence des présidents pour effectuer un vote à main levée. Pouvez-vous me le confirmer ? (*Le Conseil municipal accepte le vote à main levée*). Je vous propose donc de passer au vote.

Candidature de Messieurs Hassani et Reisser

Votants : 35

Pour : 8

Contre : 27

Abstentions : 0

Candidature de Messieurs Piard et Banbuck

Votants : 35

Pour : 27

Contre : 8

Abstentions : 0

Jean-Marc NICOLLE (Groupe Mouvement républicain et citoyen, Parti radical de gauche et Personnalités locales)

Messieurs Piard et Banbuck sont donc désignés comme membres de cette commission.

N°2016-059. INCORPORATION DANS LE DOMAINE PUBLIC DE TROIS PARCELLES CADASTREES SECTION M N°82, SECTION M N°173 ET SECTION L N°227 COMPOSANT LES ESPACES EXTERIEURS DES MARTINETS

Jean-François BANBUCK (Groupe Mouvement républicain et citoyen, Parti radical de gauche et Personnalités locales)

Il s'agit par cette délibération d'adapter le droit aux faits, puisque ces espaces extérieurs, déjà propriétés de la Ville, sont qualifiés de domaines privés. Il s'agit donc de les intégrer dans le domaine public de la ville et de les qualifier ainsi, compte tenu de leur usage public.

Jean-Marc NICOLLE (Groupe Mouvement républicain et citoyen, Parti radical de gauche et Personnalités locales)

Y a-t-il des demandes d'intervention ? (*Il n'y en a pas*). Je vous propose de passer au vote.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Jean-Marc NICOLLE (Groupe Mouvement républicain et citoyen, Parti radical de gauche et Personnalités locales)

Ce rapport est donc adopté à l'unanimité.

N°2016-060. ADHESION A L'ASSOCIATION RESEAU DES COLLECTIVITES TERRITORIALES POUR UNE ECONOMIE SOLIDAIRE (RTES)

Laurent GIRIER (Groupe des élus socialistes du Kremlin-Bicêtre)

Monsieur le Maire, chers collègues. Il s'agit, à travers cette délibération, d'ancrer durablement la commune dans le champ de l'économie sociale et solidaire. Pour ce faire, nous proposons donc d'adhérer à l'association Réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire, le RTES.

Jean-Marc NICOLLE (Groupe Mouvement républicain et citoyen, Parti radical de gauche et Personnalités locales)

Y a-t-il des demandes d'intervention ? (*Il n'y en a pas*).

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 32

Contre : 0

Abstentions : 3 (*Bernard Aubague, Saïd Hassani, Nadia Chiboub*)

Jean-Marc NICOLLE

Ce rapport est adopté à l'unanimité. (**Groupe Mouvement républicain et citoyen, Parti radical de gauche et Personnalités locales**)

N°2016-061. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A L'ASSOCIATION KBARET FOLIE'S - EXERCICE 2016

Jean-François BANBUCK (Groupe Mouvement républicain et citoyen, Parti radical de gauche et Personnalités locales)

Lorsque nous avons voté les subventions accordées par la Ville, cette association n'avait pas pu fournir l'ensemble des documents permettant de l'inscrire dans les propositions. De fait, et puisque sa situation est désormais régularisée, nous vous proposons de lui attribuer une subvention de 200 euros pour l'année 2016.

Jean-Marc NICOLLE (Groupe Mouvement républicain et citoyen, Parti radical de gauche et Personnalités locales)

Y a-t-il des demandes d'intervention ? (Il n'y en a pas).

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Jean-Marc NICOLLE (Groupe Mouvement républicain et citoyen, Parti radical de gauche et Personnalités locales)

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

N°2016-062. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A UNE ASSOCIATION - EXERCICE 2016

Jean-François BANBUCK (Groupe Mouvement républicain et citoyen, Parti radical de gauche et Personnalités locales)

Le projet de cette association nous a été présenté dans le cadre d'une réflexion festive et collective sur les enjeux de la culture et de la sauvegarde de dessins du dessinateur Philippe Soulas. A ce titre, nous vous proposons d'attribuer une subvention de 400 euros, ce qui représente un peu moins de 30 % du budget global du projet.

Jean-Marc NICOLLE (Groupe Mouvement républicain et citoyen, Parti radical de gauche et Personnalités locales)

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Nadia CHIBOUB (Groupe Modem et centristes)

Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs. Cette subvention honore une association qui œuvre sur la commune depuis quinze ans dans le domaine culturel. Les sujets qu'elle aborde lors de ses soirées sont très variés. Honorer cette association, c'est aussi honorer un habitant kremlinois, un dessinateur de presse reconnu. Il accompagne l'association depuis sa création avec ses dessins et son coup de crayon bien particulier et si parlant. Le livre publié à l'occasion des quinze ans de l'association et l'exposition à la médiathèque en sont une reconnaissance. Le groupe Modem et centriste votera donc pour cette délibération. Je vous remercie de votre attention.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Jean-Marc NICOLLE (Groupe Mouvement républicain et citoyen, Parti radical de gauche et Personnalités locales)

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

N°2016-063. RESSOURCES HUMAINES - RECRUTEMENT D'UN CONTRACTUEL DE CATEGORIE A - CHARGE DE MISSION DEPLACEMENTS - COMITE DE POLE GRAND PARIS EXPRESS

Jean-Marc NICOLLE (Groupe Mouvement républicain et citoyen, Parti radical de gauche et Personnalités locales)

Nous avons déjà approuvé la création de ce poste lors du Conseil municipal précédent. Il convient aujourd'hui de recruter l'agent qui sera placé dans le cadre d'un poste de contractuel de catégorie A sur une durée de trois ans, à partir du 1^{er} juin 2016. Il sera rémunéré au niveau du sixième échelon d'ingénieur territorial (indice brut : 588, indice majoré : 496). Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Bernard AUBAGUE (*Groupe Modem et centristes*)

Comme vous me l'avez souvent entendu dire, aucun fonctionnaire titulaire ne souhaite une fois de plus se joindre à vos effectifs, ce qui m'inquiète toujours beaucoup d'ailleurs. Le groupe Modem et centristes s'abstiendra.

Arnaud WEBER-GUILLOUET (*Groupe Divers droite opposition municipale au Kremlin-Bicêtre*)

Monsieur le Maire. Il y a deux ans, lors de la campagne municipale 2014, vous m'aviez indiqué que vous aviez la solution pour résorber le chômage au Kremlin-Bicêtre. Cela m'avait d'ailleurs beaucoup marqué à l'époque. Peut-être vous en souvenez-vous. Vous m'aviez alors précisé qu'il suffisait d'embaucher tous les demandeurs d'emploi à des postes de fonctionnaires territoriaux ou de fonctionnaires d'Etat car notre pays en avait grand besoin. C'était votre proposition politique pour inverser la courbe du chômage. Bien entendu, ce n'est pas la nôtre. D'ailleurs, je n'essayerai même pas de vous convaincre ce soir que la limitation du déficit budgétaire peut être considérée par certains comme un élément déterminant de la reprise économique de notre pays et de notre territoire.

Cependant, je reconnais bien volontiers ce soir, devant cette assemblée, que cette délibération du jour est totalement conforme à votre analyse de 2014 et que par cette nouvelle embauche d'un cadre A, chargé de mission déplacements, vous participez vous aussi, à votre manière, à la résorption du chômage en France. Ne m'en veuillez pas ; je vous laisse par contre le soin d'expliquer aux Kremlinoises et aux Kremlinois la justification de cette nouvelle augmentation de la masse salariale globale de la Ville. Merci.

Jean-Marc NICOLLE (*Groupe Mouvement républicain et citoyen, Parti radical de gauche et Personnalités locales*)

Je ne sais pas à quoi vous faites référence, ce n'est pas très sérieux. Je pense que vous caricaturez et cela n'est pas la première fois. J'ai même du mal à penser que vous puissiez me prêter ce genre de propos aujourd'hui, après plus de vingt ans de gestion au Kremlin-Bicêtre et de confiance que nous ont attribuée les Kremlinois de manière régulière, sans oublier le redressement financier de la Ville. Et même si vous aviez le toupet de dire que j'ai tenu ces propos en Conseil municipal, la retranscription permettra de démontrer le contraire car ce n'est absolument pas le genre de réponse que l'on peut faire.

S'agissant de la délibération, vous avez un drôle de regard sur la gestion d'une mairie. Tout d'abord, je rappelle l'arrivée de la nouvelle gare par le prolongement de la ligne 14. Je précise à ce propos que le STIF prend financièrement à sa charge les études de pôle permettant de restructurer l'ensemble du réseau de transport de surface, puisque nous avons inscrit une recette de 100 000 euros dans le budget pour les conduire.

Par ailleurs, la Ville a souhaité présider ce comité de pôle, d'une part pour s'assurer que nous répondons bien aux besoins des Kremlinois – même si nous sommes dans une dimension intercommunale – et de l'autre pour assurer la qualité de vie des habitants, compte tenu du fait que nous sommes dans un contexte urbain. L'ensemble des élus de la majorité a effectivement à cœur de défendre au plus près les intérêts des Kremlinois. Aussi, et afin de pouvoir mener à bien ces travaux, il paraît beaucoup plus raisonnable de faire appel à un contrat, sachant que cette mission est limitée dans la durée. De plus, ce recrutement permettra de limiter la masse salariale, puisqu'il s'agit d'un besoin ponctuel. Cet agent ne sera donc pas reconduit à l'issue de son contrat. En effet, je ne pense pas qu'il soit de bonne gestion de recruter des agents titulaires pour des besoins de courte durée.

Loin de moi donc l'idée de pouvoir résorber le chômage. Néanmoins, il n'y a aucun scandale à recruter un emploi public pour mener à bien ces études et éviter de tomber dans la logique d'intérêts de sociétés privées. La puissance publique a donc toute sa place, surtout dans ce type de dossier. Je vous propose maintenant de passer au vote de cette délibération.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 27

Contre : 4 (*Arnaud Weber-Guillouet, Pascal Reisser, Alexandra Capuano, Léa Morgant*)

Abstentions : 4 (*Bernard Aubague, Saïd Hassani, Nadia Chiboub, Marie-Rose Loembé*)

Jean-Marc NICOLLE (*Groupe Mouvement républicain et citoyen, Parti radical de gauche et Personnalités locales*)

Ce rapport est donc adopté à majorité. Je vous propose de passer au rapport n° 64.

N°2016-064. RESSOURCES HUMAINES - MISSION DE REMPLACEMENT - ADHESION AUPRES DU CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA PETITE COURONNE

Jean-Marc NICOLLE (*Groupe Mouvement républicain et citoyen, Parti radical de gauche et Personnalités locales*)

Nous vous proposons d'approuver cette adhésion par convention pour des missions de remplacement. Comme vous le savez, les agents des collectivités territoriales sont gérés par le Centre intercommunal de gestion de la petite couronne. Toutefois, ce type de convention permet de faire appel à de l'intérim sur une durée très limitée, dans le cadre de missions bien précises et de profils de postes très particuliers, de sorte à assurer la continuité du service public. Y a-t-il des interventions ? (*Il n'y en a pas*). Je vous propose de passer au vote de ce rapport.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Jean-Marc NICOLLE (*Groupe Mouvement républicain et citoyen, Parti radical de gauche et Personnalités locales*)

Ce rapport est donc adopté à l'unanimité.

J'en viens maintenant au compte rendu des décisions prises par le Maire, en application des dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales. Y a-t-il des demandes d'interventions ? (*Il n'y en a pas*).

L'ordre du jour étant épuisé, je vous donne rendez-vous le 30 juin pour notre prochain Conseil municipal. Je vous souhaite une très bonne soirée. Merci.

Jean-Marc Nicolle lève la séance à 21h45